

	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE</b>	<i>Délibération</i>
	<b>Séance publique du 21 mai 2021</b>	<b>N° 2021-267</b>

Convocation du 12 mai 2021

Aujourd'hui vendredi 21 mai 2021 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, M. Jean TOUZEAU, M. Bernard-Louis BLANC, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, M. Nordine GUENDEZ, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, Mme Fabienne DUMAS, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPAS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Thierry MILLET, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

**EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:**

Mme Claudine BICHET à Mme Fannie LE BOULANGER  
Mme Céline PAPIN à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH  
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET  
M. Nicolas FLORIAN à M. Emmanuel SALLABERRY  
Mme Marie RECALDE à Mme Anne-Eugénie GASPAS  
Mme Agnès VERSEPUY à M. Kévin SUBRENAT

**PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :**

M. Pierre HURMIC à M. Olivier CAZAUX de 14h30 à 15h50 et à partir de 16h45  
Mme Christine BOST à Mme Andréa KISS de 13h15 à 16h  
Mme Véronique FERREIRA à Mme Béatrice DE FRANCOIS de 14h30 à 15h30  
M. Bernard Louis BLANC à Mme Brigitte BLOCH à partir de 13h28  
M. Jean-François EGRON à M. Alexandre RUBIO de 12h à 14h30  
Mme Delphine JAMET à Mme Harmonie LECERF de 10h30 à 11h40 et de 14h30 à 15h  
Mme Marie-Claude NOEL à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 16h10  
M. Dominique ALCALA à M. Max COLES à partir de 16h45  
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 13h15  
MM. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h  
Mme Christine BONNEFOY à M. Fabrice MORETTI à partir de 15h25  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Zeineb LOUNICI jusqu'à 10h30  
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Eva MILLIER de 10h30 à 14h30  
M. Thomas CAZENAVE à Mme Anne FAHMY à partir de 15h55  
M. Gérard CHAUSSET à M. Serge TOURNERIE à partir de 14h30  
Mme Eve DEMANGE à M. Patrick PAPADATO à partir de 12h15  
M. Christophe DUPRAT à M. Jérôme PEScina à partir de 17h10  
M. Guillaume GARRIGUES à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 16h24  
M. Stéphane GOMOT à M. Stéphane PFEIFFER à partir de 16h  
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT de 11h45 à 15h50  
M. Michel LABARDIN à M. Franck RAYNAL à partir de 16h56  
M. Gwénaél LAMARQUE à Mme Fabienne DUMAS de 13h à 14h30  
Mme Zeineb LOUNICI à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 10h30  
M. Jacques MANGON à Mme Christine BONNEFOY de 11h40 à 14h30  
M. Jacques MANGON à Mme Béatrice SABOURET à partir de 17h16  
M. Guillaume MARI à Mme Nadia SAADI à partir de 12h20  
M. Thierry MILLET à Mme Karine ROUX-LABAT de 12h55 à 14h30  
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Simone BONORON à partir de 16h15  
M. Michel POIGNONEC à Mme Christine BONNEFOY à partir de 13h15

M. Patrick PUJOL à M. Patrick BOBET à partir de 13h15  
M. Fabien ROBERT à M. Emmanuel SALLABERRY à partir  
de 13h15  
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à Mme Stéphanie ANFRAY à  
partir de 16h05  
M. Thierry TRIJOLET à M. Alain ANZIANI jusqu'à 10h et à  
partir de 16h

**EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :**

Mme Fabienne HELBIG à partir de 16h50

**LA SEANCE EST OUVERTE**

 <b>BORDEAUX MÉTROPOLE</b>	<b>Conseil du 21 mai 2021</b>	<b>Délibération</b>
	Direction de la multimodalité <b>Service études, animation territoriale, marketing</b>	<b>N° 2021-267</b>

---

**Etude d'opportunité relative aux gares et aux Pôles d'échanges multimodaux (PEM)  
du RER métropolitain - Adoption de la convention de financement - Décision -  
Autorisation**

---

Madame Claude MELLIER présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En décembre 2018, la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux-Métropole ont adopté une feuille de route commune pour la mise en œuvre d'un Réseau express régional (RER) métropolitain sur l'aire urbaine bordelaise, afin d'offrir des solutions de transports en commun efficaces pour renforcer le report modal, lutter contre la congestion routière et diminuer les émissions de polluants.

Le projet RER Métropolitain Bordelais prévoit ainsi d'améliorer la desserte ferroviaire de l'aire urbaine, en renforçant l'offre et en proposant de nouvelles lignes diamétralisées. Les gares sont ainsi les portes d'accès au service RER, lieux d'intermodalité avec les territoires : il convient de garantir de bonnes conditions d'aménagement, d'accessibilité et de maillage des gares, afin d'assurer la réussite du projet de RER.

L'Etat, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Syndicat mixte Nouvelle-Aquitaine Mobilités, Bordeaux Métropole et la SNCF Gares & Connexions souhaitent ainsi mener une étude d'opportunité sur les gares du RER Métropolitain, afin de définir des orientations d'actions en fonction des besoins, notamment des fréquentations prévisionnelles. La maîtrise d'ouvrage de l'étude est assurée par la SNCF Gares & Connexions.

Le périmètre de l'étude porte sur l'ensemble des arrêts du RER métropolitain, soit 47 gares et haltes, dont 17 se trouvent sur la métropole. Cette étude inclut les futures haltes du Bouscat-Sainte-Germaine et de Talence-La-Médoquine.

Elle portera sur les thèmes suivants :

- gestion des flux et infrastructures en gares, pour s'assurer de l'adaptation des installations (quais, traversées de voies, ouvrages...) en termes de capacité d'accueil de voyageurs ;
- offre de services (mobilier, équipements, services divers). Il s'agira notamment de définir un standard de services adapté aux gares du RER ;
- exploitation (nettoyage, maintenance) / sûreté ;
- accessibilité PMR (diagnostic synthétique à partir des schémas d'accessibilité existants) ;

- intermodalité (accès tous modes et correspondances, information voyageurs, équipements et services, lien avec les projets urbains et de transports du secteur de la gare).

L'objectif est d'établir, pour chaque thème, un état des lieux et un pré-programme ciblant les actions proposées pour répondre aux normes et au standard de services du RER qui aura été défini.

Cette étude permettra également de disposer de données sur les gares en vue de la concertation réglementaire sur le RER prévue à l'automne 2021.

Les intercommunalités du territoire du RER métropolitain seront associées au volet intermodalité de l'étude, via des réunions par secteur géographique pour présenter le diagnostic sur ce thème et partager les enjeux. La présentation d'une synthèse des enjeux d'intermodalité est également prévue en comité de bassin de Nouvelle-Aquitaine Mobilités.

Le coût de l'étude est estimé à 150 K€ courants, financé à parts égales par l'Etat, la Région et la Métropole, soit 50 K€ chacun.

La durée prévisionnelle de l'étude est de 8 mois.

Cette étude pourra être prolongée par une étude de faisabilité visant à préciser les actions à mener du point de vue technique et financier.

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

**Le Conseil de Bordeaux Métropole,**

**VU** l'article L 5217-2 du Code général des collectivités territoriales

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2016-7 du 22 janvier 2016 adoptant la Stratégie métropolitaine pour les mobilités ;

**VU** la délibération du Conseil métropolitain n°2018-826 du 21 décembre 2018 adoptant le projet de développement d'un Réseau Express Régional métropolitain ;

**ENTENDU** le rapport de présentation ;

**CONSIDERANT** l'intérêt d'offrir de bonnes conditions d'accès au futur RER métropolitain grâce à l'aménagement adéquat des gares, et de mener pour ce faire une étude d'opportunité sur les gares et pôles d'échanges pour définir un diagnostic et un pré-programme, sous maîtrise d'ouvrage de la SNCF Gares & Connexions,

## **DECIDE**

**Article 1** : d'autoriser le Président à signer la convention de financement de l'étude d'opportunité relative aux gares et pôles d'échanges multimodaux du RER métropolitain,

**Article 2** : de cofinancer cette étude à parité avec l'Etat et la Région, pour un coût estimé à 150 K€ soit un financement de 50 K€ chacune pour la Métropole et la Région,

**Article 3** : d'imputer la dépense correspondante sur le budget 2021 du budget principal, au chapitre 204 - article 2324, fonction 852.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.  
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 mai 2021

<b>REÇU EN PRÉFECTURE LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	Pour expédition conforme,
<b>PUBLIÉ LE :</b> <b>31 MAI 2021</b>	la Vice-présidente,
	Madame Claude MELLIER